

La Lettre

de la Commission nationale de la coopération décentralisée

n°15

Automne 2015



Le Président de la République aux côtés de la ministre de la Décentralisation et de la Secrétaire d'état au Développement et à la Francophonie le 30 juin, lors du Forum de l'action internationale des collectivités

Edito



2015 sera décidément une année contrastée pour l'action extérieure des collectivités territoriales ! Jamais elle n'aura été autant reconnue, en France comme sur le plan international, mais jamais elle n'aura été confrontée à autant de défis majeurs.

En France, l'Etat, par la voix de plusieurs ministres mais surtout par la triple intervention du Président de la République pour souligner la contribution essentielle des collectivités territoriales à l'influence et à la solidarité internationale de la République (à Marseille à la MEDCOP21, à Lyon au Sommet mondial « Climat et Territoires », et à Paris au Forum de l'AIC), confirme dans les faits ce que le législateur a reconnu par la loi du 7 juillet 2014.

Sur le plan international, les attentes des collectivités territoriales étrangères pour plus de partenariats avec les collectivités territoriales françaises sont de plus en plus nombreuses et pressantes. Les Nations unies (à Nairobi puis à l'AGNU à New-York, au PNUD à Turin, bientôt à la COP21 à Paris) réservent désormais une place légitime à la dimension territoriale du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Mais la situation budgétaire actuelle des collectivités territoriales, la création des nouvelles régions et la loi NOTRe, un certain « climat politique » incitant au repli des territoires sur eux-mêmes, laissent craindre un sérieux reflux en termes de projets de coopération décentralisée.

Dans ce contexte, le MAEDI et la DAECT accentuent leur accompagnement bienveillant pour l'internationalisation de nos territoires et la coopération décentralisée : dialogue et consultations intensifiés, coordination renforcée avec les Ambassades et les préfectures, reformatage des appels à projets sur des priorités partagées.

Ce nouveau numéro de la lettre d'information de la CNCD offre un panorama de ces évolutions aujourd'hui à l'œuvre.

Bertrand FORT

Secrétaire général de la CNCD

Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales

Réunion CNCD du 29 juin 2015

Présidée par Mme Annick Girardin, la seconde séance plénière de la CNCD en 2015, a permis de restituer les travaux de ses quatre « chantiers », et de revenir sur le lancement de son Comité économique. La CNCD a acté la création de deux nouveaux chantiers qui seront consacrés respectivement au « Tourisme » et au « Numérique », ainsi que les orientations générales des appels à projets de la DAECT. Un point a aussi été fait d'une part sur l'importance des enjeux climatiques et du développement durable., et d'autre part sur les enjeux propres à la Méditerranée avec une intervention de Michel Vauzelle, président de la région PACA. La Ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, est enfin revenu sur les conséquences de la réforme territoriale pour l'action extérieure des collectivités. [Pour lire le CR](#)

Chantiers CNCD :

- 1% déchets (clos) : publication d'une plaquette de présentation ([lien](#)) et d'un vade-mecum (à venir)
- Inclusion sociale (clos) : publication des recommandations ([lien](#))
- Jeunesse et mobilité (clos) : publication des recommandations ([lien](#))



Appel à projets de la DAECT

Appels à projets bilatéraux 2015 clos :

- Appel à projets franco-palestinien, le 31 mai 2015
- Appel à projets franco-chilien, le 15 juin 2015
- Appel à projets franco-mexicain, le 11 septembre 2015
- Appel à projets franco-sénégalais, le 15 septembre 2015

En cours :

- Appel à projets triennal 2016-2018 : du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016 (pour les Conseil régionaux, la date de clôture est repoussée au 30 avril 2015) ([lien](#))
- Appel à projets « Mobilité internationale des jeunes » : du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016 ([lien](#))
- Appel à projets franco-argentin : 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016 ([lien](#))

Afin de pouvoir être éligibles à un nouvel appel à projets, les collectivités territoriales doivent impérativement :

- Déposer les comptes rendus techniques et financiers des projets précédents sur le site de la CNCD www.cncd.fr ;
- Avoir renseigné l'Atlas de la Coopération décentralisée sur leurs actions en 2015 sur le site de la CNCD www.cncd.fr ;
- Avoir déclaré les chiffres de leur aide publique au développement sur le site de la CNCD www.cncd.fr.

Circulaire MAEDI-Ministère de l'Intérieur du 2 juillet 2015 : Rappel du cadre juridique de la coopération décentralisée et de l'action extérieure des collectivités territoriales

Cette circulaire rappelle que « toute action de coopération décentralisée doit respecter les engagements internationaux de la France ». Les actions des collectivités locales françaises conduites avec un Etat étranger, en dehors des cas expressément prévus par la loi, ou une entité non reconnue par la République française, telles que le Haut-Karabagh ou la Crimée, ne sont donc pas légales. Enfin, « les collectivités sont tenues de transmettre à la Commission nationale de la coopération décentralisée les informations portant sur leurs actions extérieures ». [Pour lire la circulaire](#).

Lancement du Comité économique de la CNCD (1er juin 2015)

Le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, Monsieur Matthias Fekl, a présidé la séance inaugurale du Comité économique de la C.N.C.D le 1er juin 2015.

Le Comité économique de la C.N.C.D rassemble « l'équipe France de l'action économique extérieure des collectivités territoriales », avec deux objectifs principaux :

- Renforcer l'attractivité des territoires français,
- Accompagner le développement international des entreprises françaises, notamment des TPE/PME.

Il doit contribuer au développement des coopérations économiques décentralisées et à une plus grande intégration des entreprises dans les actions extérieures des collectivités territoriales.

[Lire l'article détaillé sur le site du MAEDI.](#)



Des conseillers diplomatiques pour les 13 nouvelles régions

« 13 conseillers diplomatiques affectés dans les régions » : devant les ambassadeurs français réunis à Paris, le ministre des Affaires étrangères a annoncé jeudi 27 août qu'il affectera un « conseiller diplomatique » auprès de chaque préfet de région, afin de « faire le lien entre les nouvelles régions françaises et notre réseau diplomatique ». Ces nominations seront faites dans les prochaines semaines « afin d'apporter l'appui de notre réseau à nos propres territoires ».

Appels à projets Triennal 2016-2018, Jeunesse et mobilité

Appel à projets Triennal 2016-2018 (ouvert du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016)

La quatrième édition de l'appel à projets triennal, de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), en collaboration avec les ambassades de France et les préfectures de région, vient consolider le partenariat entre le MAEDI et les collectivités territoriales.

Ce dispositif a évolué pour tenir compte de l'évolution de l'environnement dans lequel interviennent les collectivités territoriales et des priorités que l'Etat s'est fixées. Il entend **encourager les nouveaux partenariats et stimuler les projets des collectivités territoriales françaises dans certains pays où celles-ci sont peu présentes**. Cet appel à projets est ouvert à tous les pays, à l'exception de ceux pour lesquels un accord bilatéral a été signé entre le MAEDI et le pays partenaire, ou des pays pour lesquels la DAECT a créé un fonds d'appui spécial pour la coopération décentralisée.

Huit thèmes prioritaires sont proposés : Développement rural, agro-écologie et sécurité alimentaire; Eau et assainissement, gestion des déchets; Services publics locaux, tourisme, patrimoine, urbanisme et transports publics; Partenariats numériques; Francophonie; Mobilité et développement; Egalité femmes-hommes et droits des femmes; et Biodiversité.

Cet appel à projets triennal entend renforcer les actions de suivi -évaluation, encourager la participation des entreprises au montage et à l'accompagnement des projets, soutenir les propositions intégrant un Réseau Régional multi-acteurs (RRMA), stimuler les actions de concertation et de mutualisation entre collectivités territoriales françaises intervenant sur un même territoire d'une collectivité étrangère partenaire.

[Lire le règlement complet de l'appel à projets](#)

Attention : compte tenu des élections régionales, les Conseils régionaux (et eux seuls), en tant que chefs de file, pourront déposer leurs projets jusqu'au 30 avril 2016.

Appel à projets « Mobilité internationale des jeunes » (ouvert du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016)

La mobilité internationale est un puissant levier pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle. **L'internationalisation de la jeunesse profite aussi à l'ouverture de la France sur le monde.** Dans le cadre du [plan « Priorité Jeunesse »](#) mis en place par le gouvernement, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) s'est engagé en faveur de la mobilité des jeunes, notamment dans le cadre du volontariat international.

Dans un message vidéo aux élus des collectivités, Mme Annick Girardin, Secrétaire d'état chargée du Développement international et de la Francophonie, souligne combien la mobilité internationale des jeunes, en volontariat ou en service civique, est un puissant levier pour s'engager et construire son projet professionnel. Elle encourage les élus territoriaux à impliquer davantage les jeunes dans leurs projets de coopération décentralisée.

[Voir le message vidéo aux élus territoriaux de la Ministre](#)

Afin d'encourager la mise en œuvre de ces recommandations, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), avec le soutien de France Volontaires et de l'Agence du Service civique, propose aux collectivités territoriales un appel à projets consacré à la mobilité internationale des jeunes. Couvrant un large éventail géographique et thématique, cet appel à projets permet d'accroître la participation de jeunes en volontariat ou en service civique à l'international, et de recevoir des jeunes originaires des territoires partenaires, venus apporter leur culture et leurs connaissances.

[Lire le règlement de l'appel à projets « Mobilité internationale des jeunes »](#)

Calendrier : Appel à projets ouvert du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016 à toutes les collectivités territoriales françaises et à leurs groupements.

Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes (9 septembre) et lancement du site web de la mobilité européenne et internationale des jeunes « Découvrir le monde » (8 octobre)

Sous la présidence de M. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le MAEDI et les autres acteurs de la mobilité (l'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les organisations de jeunes et les bénéficiaires des programmes de mobilité), ce Comité a confirmé la création de comités régionaux de la mobilité des jeunes, la création de 20 plateformes régionales de la mobilité et l'édition de recommandations pour 2016.

[Visiter le site « Découvrir le monde » pour connaître tous les dispositifs permettant la mobilité internationale des jeunes](#)



faire utiles à leur insertion professionnelle et sociale.

[Pour consulter les recommandations](#)

La procédure de dépôt des dossiers s'effectue sur le site www.cncl.fr. Les dossiers incomplets ou envoyés par voie postale ne seront pas pris en compte.

6^{ème} Forum de l'action internationale des collectivités, 29 et 30

Le Président de la République intervient au 6e Forum de l'action internationale des collectivités des 29 et 30 juin :

Organisé par Cités Unies France (CUF) et Media Contact Services, avec l'appui de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales et de l'AFD, ce Forum est devenu le principal rendez-vous annuel international des collectivités territoriales. Pour la première fois, un Président de la République y est intervenu, le 30 juin.

« Les collectivités territoriales ont toute leur place dans l'action internationale » a annoncé François Hollande lors de son discours. Il a aussi rappelé l'importance de leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et dans la promotion du développement international et des priorités du gouvernement – la jeunesse, le numérique, le tourisme, etc.

Cette année, le forum a réuni plus de 1 700 élus territoriaux ainsi qu'une trentaine de délégations étrangères. Le savoir-faire français en matière de coopération décentralisée et de développement local a été valorisé, et le forum a permis aux partenaires – collectivités mais aussi associations, acteurs économiques, etc. – d'échanger et de stimuler et enrichir leurs projets de coopération décentralisée.

Plusieurs pays – parmi lesquels le Mexique, le Sénégal, le Mali, le Maroc, le Gabon et la Côte d'Ivoire – avaient leur pavillon sur le Forum et des personnalités étrangères importantes se sont déplacées au Palais des Congrès, dont M. Idrissa Maiga, ministre malien de l'Administration territoriale et des collectivités locales, M. Dagobert Banzio, ministre ivoirien du Commerce, M. Eruviel Avila Villegas, Gouverneur de l'Etat de Mexico, M. Omar Youm, directeur du cabinet du président de la République sénégalais ou encore M. Etienne Turpin, Secrétaire général du gouvernement sénégalais.

Extraits du discours du Président de la république :

« Vous avez mis en œuvre l'action internationale. Cela veut dire qu'il n'y a pas que l'Etat qui ait une politique à l'échelle du monde. Bien sûr, il n'y a que l'Etat qui a une démocratie, qui a une défense, qui a une relation avec des traités. Mais, les collectivités territoriales françaises ont toute leur part dans une politique qui peut avoir les mêmes principes que ceux que nous conduisons au niveau de l'Etat, c'est-à-dire le respect de l'indépendance, la solidarité, la capacité de porter des projets de développement et le respect des peuples. »

« Nos collectivités locales, qu'elles soient de l'Hexagone ou de l'Outre-mer, ont des valeurs qui sont celles de la République française. Elles ne se dissocient pas, elles peuvent avoir des sensibilités différentes mais elles partagent les mêmes engagements et c'est ce qui, finalement, fait la force de l'action internationale des collectivités locales. Elles sont dans une continuité et font en sorte, à chaque fois, de rendre service à la France, à ce qu'elle porte, et de rendre aussi service au monde, d'être à la disposition du monde. C'est pourquoi je voulais exprimer toute ma gratitude aux élus qui se consacrent à ces beaux projets et dire à tous ceux qui nous rejoignent aujourd'hui et venant du monde entier, que vous nous faites grand honneur de nous faire confiance. »



© Présidence de la République



Conférences et ateliers :

Les thématiques abordées lors des conférences et ateliers du Forum ont permis la discussion entre les élus locaux français et étrangers mais aussi des experts techniques, des professionnels, des chercheurs, etc. Le Forum a notamment mis l'accent sur les thématiques suivantes : villes durables et villes intelligentes, dérèglement climatique, financements innovants pour les collectivités, la réforme territoriale et ses conséquences sur l'action internationale, l'engagement et la mobilité internationale des jeunes, les coopérations régionales et transfrontalières en Afrique et dans l'Océan indien, la mobilisation des entreprises, la coopération entre territoires pour l'inclusion économique et sociale, etc.

[En savoir plus](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/actualites-et-agenda-de-la-cooperation-decentralisee/actualites-de-la-cooperation-decentralisee/article/le-president-de-la-republique-est-intervenu) : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/actualites-et-agenda-de-la-cooperation-decentralisee/actualites-de-la-cooperation-decentralisee/article/le-president-de-la-republique-est-intervenu>

Actualités/Assises/Rencontres de la coopération décentralisée

Focus sur le Mexique



Du 14 au 16 juillet 2015, le Président des Etats-Unis mexicains, Enrique Peña Nieto, a été accueilli en France lors d'une visite d'Etat. A cette occasion, il s'est vu remettre, avec la Présidente de la République française, une déclaration politique sur l'action extérieure des gouvernements locaux français et mexicains (voir extraits ci-dessous), signée lors du 6e Forum de l'action internationale des collectivités des 29 et 30 juin. Celle-ci prévoit le renforcement des relations de coopération franco-mexicaines dans de nombreux secteurs : éducation, climat, agriculture, santé, etc.

La cérémonie de remise de la déclaration politique s'est tenue le 16 juillet 2015 en présence de nombreux ministres français et mexicains et a été remise en compagnie de nombreux élus français, parmi lesquels M. Roland Ries, Président de CUF et Maire de Strasbourg, M. Michel Vernejoul, Président du groupe-pays Mexique, Maire de Martignas-sur-Jalle et Conseiller délégué en charge des relations internationales et coopération décentralisée de Bordeaux Métropole, M. Michel Vauzelle, Président du Conseil régional de PACA, M. Jean-François Dauré, Président de Grand Angoulême, et M. Fortuné Pellicano, Conseiller de Brest métropole.

Extraits de la Déclaration politique sur l'action extérieure des gouvernements locaux français et mexicains (16 juillet 2015)

« (...) Nous appelons au renforcement et à la reconnaissance des mécanismes de coopération et de diplomatie des territoires pour apporter des solutions aux enjeux mondiaux actuels (...).

Nous souhaitons rappeler que les objectifs de la coopération franco-mexicaine au niveau local sont multiples et varient en fonction des partenaires impliqués (...).

Nous réaffirmons que l'internalisation des gouvernements locaux constitue un moyen de favoriser le développement de chaque territoire et d'élèver le niveau de vie de sa population et nous nous engageons à travailler en réseau pour influer sur les agendas internationaux et pour construire un modèle de territoire plus inclusif et plus durable.

Nous souhaitons créer ainsi des vecteurs mutuels de promotion des territoires, de leurs habitants et de leurs expériences en mettant l'accent en particulier sur les échanges économiques et sur toute initiative susceptible de favoriser l'innovation.

Nous rappelons notre adhésion aux financements et à la mobilisation de ressources favorisant le dialogue international des autorités locales et leur autonomie à l'image du 1 % eau (...) ou son équivalent le 1 % déchets solides, des mécanismes qui s'appuient sur l'expertise et l'expérience des collectivités territoriales.



Nous reconnaissons l'importance des mécanismes de coopération et de diplomatie des territoires pour apporter des solutions aux enjeux mondiaux actuels tels que la croissance urbaine, la désertification rurale, la raréfaction des ressources (notamment l'eau) et l'importance de la formation et de l'éducation à l'échelle locale.

Nous souhaitons renforcer les bonnes pratiques issues de ces coopérations et favorisées en particulier par le Fonds commun franco-mexicain, et leur donner une meilleure visibilité.

Pour y parvenir, nous déclarons être favorables au renforcement de la coordination entre les associations de gouvernements locaux à l'échelle locale grâce aux relations établies entre leurs organisations représentatives en France et au Mexique. Cela doit permettre d'offrir des moyens de communication et de coordination qui contribuent à la mise en place d'actions conjointes et de modèles de coopération entre gouvernements locaux français et mexicains.

Les gouvernements locaux français et mexicains se félicitent du projet de création au Mexique d'un Groupe « France » réunissant les entités fédérales et les communes mexicaines actives en matière de coopération avec la France dont les travaux seront complémentaires de ceux du Groupe-pays Mexique de Cités Unies France.

Nous exprimons notre volonté de travailler ensemble, dans le cadre de la coordination interinstitutionnelle entre le Groupe-pays Mexique et le Groupe France, à la mise en œuvre de positions et de projets communs au sein des instances internationales et dans les négociations mondiales.

Nous nous engageons à organiser périodiquement des Rencontres de la coopération décentralisée franco-mexicaine afin d'examiner, de renforcer et de donner un cap à court, moyen et long terme à la coopération entre la France et le Mexique au niveau local (...). »

[Pour lire la déclaration politique.](#)

Appel à projets franco-argentin en soutien à la coopération décentralisée 2015 (ouvert du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016)

Suite aux actions engagées depuis 2008 et en application des accords bilatéraux, le MAEDI et DAECT ouvrent, avec le Ministère argentin des Relations extérieures et du Culte (MREC) et la Direction générale de Coopération internationale (DGCIN), pour la sixième année consécutive, un appel à projets en soutien de la coopération décentralisée pour l'association de collectivités territoriales francaises et de gouvernements locaux argentins.

[Lire le règlement complet de l'appel à projets](#)

Colombie : Signature d'un arrangement pour le soutien à la coopération décentralisée entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française (DAECT), et le Directeur général de l'Agence présidentielle de coopération internationale de Colombie (le 25 juin 2015, à Bogota). [Lire l'arrangement franco-colombien](#)

Chili : Signature d'une convention pour le soutien à la coopération décentralisée entre le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international et l'Agence de coopération internationale du Chili (AGCI) (le 5 mars 2014, à Paris) [Lire la convention franco-chilienne](#)

Actualités/Assises/Rencontres de la coopération décentralisée

Francophonie

Rencontres territoriales de la Francophonie (Reims, le 4 juillet 2015)



Les rencontres territoriales de la Francophonie économique ont été organisées par la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) et l'Association internationale des Régions francophones (AIRF), en partenariat avec l'Association des Régions de France (ARF), la Région Champagne-Ardenne et la CCIR Champagne-Ardenne.

Ces rencontres ont permis l'élaboration de recommandations pour la collaboration entre collectivités territoriales et chambres consulaires, à travers deux ateliers sur le développement local du secteur privé africain, et sur l'action conjointe des collectivités et des chambres consulaires pour le renforcement des échanges économiques dans l'espace francophone.

Le compte-rendu détaillé de ces rencontres est disponible sur le site de l'[AIRF](#) et sur [France Diplomatie](#)

A ne pas manquer : 2ème Forum économique de la Francophonie (le 27 octobre, Paris)

Le 2e Forum économique de la Francophonie, organisé par le MAEDI et l'Organisation internationale de la Francophonie, se tiendra à Paris le 27 octobre 2015, en présence de Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, du Président de la République française, et de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal.

Les représentants de 80 Etats et gouvernements membres de la Francophonie sont attendus. Les débats seront organisés autour de plusieurs thématiques : entreprenariat, enjeux et opportunités des mégapoles et secteurs économiques à fort potentiel, partenariats public-privé, éducation, nouvelles technologies, environnement, rôle des médias, culture et science. [En savoir plus](#)

Séminaire « Réseaux de villes et préservation du patrimoine » et création d'une association des villes d'art et d'histoire du Kosovo (22 et 23 septembre, Gjilan)

Ce séminaire organisé par l'Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire a permis de jeter les fondements d'une future association des villes d'art et d'histoire du Kosovo, d'inclure le Kosovo dans une dynamique de réseau en vue des prochaines rencontres régionales d'Elbasan (9 et 10 décembre 2015), de souligner l'importance de valoriser le patrimoine des villes et de faire le lien avec la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme.

Lancement d'Interreg Europe

La Commission européenne a adopté le 11 juin 2015 le nouveau programme de coopération interrégionale ("Interreg Europe") entre tous les États membres de l'Union européenne, auquel participent également la Norvège et la Suisse, pour un montant total de plus de 359 millions d'euros. Le programme encouragera l'échange d'expériences, le transfert de bonnes pratiques et les initiatives conjointes entre les régions. La coopération transfrontalière y est pleinement éligible. [En savoir plus](#)

CERCOOP : Tenue de la 6e Journée régionale d'échanges et de réflexions sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale (Besançon, le 19 juin)



Au cours de cette journée et à l'occasion de la tenue de la COP21 à Paris, les acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en Franche-Comté se sont mobilisés autour de la question suivante : « Dérèglement climatique et développement : quelles adaptations possibles pour nos sociétés ? ». Le débat a été enrichi par la présence des partenaires burkinabé du programme de coopération décentralisée de la Région, le COPRA, ainsi que de CUF, du CIRAD et de la Coalition Climat. [Lire les actes de la rencontre](#)

4èmes assises de la coopération décentralisée franco-palestiniennes (Institut du Monde arabe, les 22 et 23 octobre)

Cités Unies France et le Réseau de la Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) ont organisé les 4èmes assises de la coopération décentralisée franco-palestiniennes, en partenariat avec la DAECT. Cet événement s'est articulé autour de plusieurs tables rondes : « L'Etat de Palestine: Quel avenir ? », « La coopération décentralisée : outil contre la fragmentation du territoire palestinien », « le développement économique durable en Palestine », etc. Les élus français et palestiniens ont répondu présents lors de ces assises.

A ne pas manquer

2ème université européenne de l'AFCCRE (28 et 29 octobre 2015, Marseille)

La 2ème université européenne de l'AFCCRE se tiendra à Marseille, en partenariat avec la région PACA. Dans un contexte européen marqué par les clivages, la persistance des inégalités et les défis territoriaux, elles s'articuleront autour de la thématiques « Les fractures en Europe : de nouveaux défis pour les territoires ». [En savoir plus](#)



Les 14èmes Universités de l'Arricod et les 2èmes rencontres territoriales européennes et internationales (Strasbourg, 5 et 6 novembre)

Les universités de l'ARRICOD s'articuleront autour de la question suivante : « Evolution du climat : gros temps sur l'Europe et l'international ? » Elles sont organisées avec le soutien de la DAECT et de l'AFD et en partenariat avec la région Alsace, la métropole de Strasbourg et l'AFCCRE. [En savoir plus](#)



Climat / COP21



Plus d'infos sur la COP21 sur le site : www.cop21.fr

La DAECT a ouvert une rubrique Internet « Coopération décentralisée et Climat » sur le site [Diplomatie](#).
N'hésitez pas à transmettre vos événements et actualités

Forum méditerranéen sur le climat MEDCOP 21 (Marseille, 4-5 juin)

Au total, 27 propositions de solutions concrètes pour la protection du climat et 133 bonnes pratiques ont été élaborées par les participants et remises à Laurent Fabius. Cette feuille de route constitue un « agenda positif méditerranéen » qui sera soumis aux négociateurs de la COP21. Elle met en avant les spécificités des vulnérabilités auxquelles les régions du pourtour méditerranéen pourraient faire face. Le Président de la République a reconnu dans son discours d'ouverture les spécificités des enjeux climatiques méditerranéens et a salué l'initiative. Un renouvellement annuel de la MEDCOP a été prévu, pour vérifier l'application des recommandations. La prochaine se tiendra à Tanger, en juin 2016 (MEDCOP22). [En savoir plus](#).

A ne pas manquer : Forum franco-qubécois Bois et Forêt (Paris, 2-4 novembre)

Le forum franco-qubécois Bois et Forêt a pour vocation de construire une politique de coopération franco-qubécoise de la filière forêt-bois pour contribuer ensemble à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour la première fois et dans la perspective de la COP21, le forum élargira ses réflexions et ses débats à l'ensemble de la francophonie. [En savoir plus](#)

CAP Climat : l'événement régional du Nord-Pas-de-Calais sur les enjeux du changement climatique (Lille, le 6 octobre 2015)

La Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais avec le concours du Conseil régional et les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, a organisé un événement régional sur les enjeux internationaux du changement climatique en vue de la COP 21 : conférences sur la COP21, sur la mobilisation civile, focus sur la coopération décentralisée et ses actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, une exposition ouverte au public sera présentée sur les impacts du changement climatique sur la Région Nord-Pas-de-Calais. [En savoir plus](#)

Coopération décentralisée et climat en images : exposition photos téléchargeable et adaptable

CUF, l'ARENE et la DAECT proposent aux collectivités territoriales une exposition photos bilingue intitulée « Dérèglement climatique : un enjeu planétaire, des réponses territoriales ». Cette exposition se compose de 6 panneaux, ainsi que du gabarit d'un 7e sur lequel peuvent être valorisés vos projets de coopération décentralisée.

[Télécharger l'exposition](#)



Sommet mondial Climat et Territoires (Lyon, 1-2 juillet)

Ce Sommet a permis de présenter les engagements concrets pris par l'ensemble des acteurs territoriaux présents, et de défendre des propositions précises pour que les engagements des acteurs territoriaux puissent trouver leur place dans l'accord de Paris. Le Président de la République a annoncé que plusieurs séances seraient consacrées aux acteurs locaux lors de la COP21 à Paris-Le Bourget.

10 thématiques ont été retenues pour lesquelles les participants ont formulé deux propositions phares transmises aux négociateurs de la COP21.

L'ensemble des recommandations sélectionnées dans ces ateliers est consultable. Les 10 ateliers ont été les suivants : Forêt ; Mobilité et transports ; Éducation, mobilisation, sensibilisation ; Production, accès, et consommation d'énergie ; Économie bas carbone et emploi ; Agriculture ; Partenariat entre territoires, coopération décentralisée ; Financements ; Adaptation du changement climatique ; Planification territoriale. [En savoir plus](#).

Sommet des Régions et Villes d'Afrique pour le Climat (Yamoussoukro, 24 et 25 juin)

Particulièrement touchées par les dérèglements climatiques, les régions et villes d'Afrique se sont rassemblées à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, pour exprimer leur position commune en faveur du climat, dans la perspective de la COP 21. La déclaration commune, dite de Yamoussoukro, contient huit engagements : bonne gouvernance, production d'énergie propre et efficacité énergétique, agriculture résiliente et sécurité alimentaire, meilleure gestion des ressources naturelles, gestion de l'urbanisation, technologies de l'information et de la communication, création d'une future plateforme de concertations des villes et des régions d'Afrique, et encouragent à l'investissement et à l'utilisation des sources de financements innovantes (comme les dispositifs 1 %).

[En savoir plus](#)

Semaine mondial de l'eau (Stockholm, 23-28 août)

La Semaine mondiale de l'eau est un événement annuel organisé par le SIWI avec pour thème cette année, l'Eau pour le développement. 3 000 personnes et organismes originaires de 130 pays ont participé cette année. Le Partenariat français pour l'eau (Pfe) et ses partenaires internationaux ont contribué à inscrire plus visiblement la thématique de l'eau au sein de la COP 21. [En savoir plus sur l'action de Pfe](#)

Rendez-vous des collectivités durant la COP 21 :

- 30 novembre–11 décembre : la COP 21 au Bourget (zone bleue accessible sous réserve d'une accréditation et les Espaces générations Climat, libre d'accès)
- 4-10 décembre : Evènement climat au Grand Palais (conférences, ateliers, etc.)
- 4 décembre : Sommet des élus locaux pour le Climat à l'Hôtel de Ville de Paris
- 5 décembre : Journée d'Action pour le Climat au Bourget
- 8 décembre : Atelier « Villes et autorités locales » en zone bleue au Bourget

Aide publique au développement

Programme d'action d'Addis-Abeba : reconnaissance du rôle des collectivités dans le financement du développement (13-16 juillet 2016)

Le "programme d'action d'Addis-Abeba" prévoit les financements nécessaires pour un développement durable, en prenant en compte ses dimensions économique, sociale et environnementale. Par ailleurs, la 3e conférence sur le développement signifie le rôle des collectivités territoriales comme acteur du développement durable. Le programme d'action y consacre un paragraphe (n°34) et appelle à l'intensification de la coopération internationale avec les autorités locales dans les secteurs des infrastructures, de la fiscalité, de l'accès aux prêts, etc. Cités et gouvernements locaux Unis (CGLU) a participé à ses avancées.

[Lire le programme d'action et la déclaration de CGLU](#)



Aide au développement : rapprochement de l'AFD et de la Caisse des dépôts

L'Agence française de Développement (AFD) va être adossée à la Caisse des dépôts d'ici l'année prochaine afin d'augmenter ses capacités financières, a annoncé le 26 août le Président de la République. Cette réforme de l'aide française au développement « nous permettra, comme en Allemagne, de disposer d'une organisation plus intégrée, pour agir enfin avec les collectivités locales et les entreprises », a-t-il expliqué. « Appuyée sur la CDC dont on connaît la solidité, l'Agence va, avant la fin de cette année 2015, se doter d'un nouveau projet, avec de nouveaux moyens, au service du développement de la transition énergétique et du rayonnement de la France ».

3e Forum mondial du développement économique local du PNUD (Turin, du 13 au 16 octobre)

Le 3e Forum mondial du développement économique local a été organisé par la Municipalité et la Province de Turin et CGLU, avec le soutien du Fonds andalous des municipalités

pour la solidarité internationale (FAMSI), l'ORU-FOGAR, du service brésilien d'appui aux PME (SEBRAE) de l'Organisation internationale du travail et du PNUD.

Le développement économique local (DEL) est considéré comme un moyen pour mettre en œuvre le nouvel agenda post-2015 qui définit le cadre du développement pour les 15 prochaines années. Il consiste à mettre en place, au niveau des territoires, des stratégies et partenariats multi-acteurs avec des représentants des secteurs privés, publics et de la société civile afin de construire un développement territorial plus inclusif.

Les discussions se sont organisées autour de trois thèmes : la compétitivité régionale et l'innovation pour un développement durable et inclusif, vers une croissance locale et des emplois inclusifs, et les stratégies DEL pour créer des liens ruraux-urbains positifs. [En savoir plus](#)



Adoption des Objectifs de développement durable

Le 27 septembre à New-York, a été adopté l'Agenda 2030 qui fixe les 17 Objectifs de Développement Durable pour la planète (ODD).

Cette première démarche universelle offre un nouveau cadre au secteur du développement. Les ODD ont une dimension globale et couvrent l'ensemble des enjeux de développement, au Nord comme au Sud. Les collectivités territoriales sont parties-prenantes dans leur accomplissement parce qu'elles et leurs partenaires à l'international sont directement concernés par 7 ODD :

- ODD 4 : Accès à une éducation de qualité
- ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Une consommation et une production durables
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique
- ODD 15 : Protection de la faune et la flore terrestre
- ODD 17 : Partenariats pour les objectifs mondiaux

[En savoir plus sur les ODD](#)

Sécurité alimentaire : publication d'un rapport national d'analyse de l'IUFN : Nourrir les territoires de demain, Portrait des enjeux français



L'International Urban Food Network (IUFN), plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines, a publié un rapport sur l'approvisionnement alimentaire durable des régions françaises qui analyse la situation de ces territoires en 2014.

[Pour lire le rapport](#)

La Ville de Paris s'engage avec le 1 % déchets au Congo-Brazzaville

Dix ans après la mise en œuvre du 1 % Eau, les collectivités ont désormais un mécanisme pour participer à l'amélioration de la gestion des déchets des pays en développement. La gestion des déchets représente un enjeu majeur et trouver des solutions adaptées et durables est urgent. 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont dues à la décomposition et au traitement des déchets. En outre, la prolifération des déchets, si elle est peu ou mal gérée, peut avoir des impacts très négatifs (pollution des sols et des nappes phréatiques, transmission de maladies, etc.).

Forte de l'expérience acquise avec son application du dispositif 1 % Eau, la Ville de Paris s'est lancée, le 17 juillet 2015, dans la mise en œuvre du 1 % Déchets. Elle investira d'abord 120 000 euros en 2015 avant d'augmenter progressivement ses investissements dans le dispositif (jusqu'à 1 000 000 d'euros en 2020) sans incidence financière pour les Parisiens. Le premier projet de coopération de la Ville de Paris concerne la Ville de Brazzaville et la structuration de sa filière de collecte.

[Lire la plaquette de présentation du dispositif 1 % Déchets](#)

Réforme territoriale : les réponses aux questions pour l'avenir de l'AECT

1/ La loi NOTRe modifie-t-elle les conditions d'exercice de l'action extérieure des collectivités territoriales ?

Dans l'ensemble, **non**. L'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) reste régie par les articles L. 1115-1 à 7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui n'ont pas été modifiés par la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »).

Ce texte de 136 articles – Loi n° 2015- 991 du 7 août 2015, Journal officiel du 8 août–règle pour sa part l'agencement des compétences des collectivités territoriales en droit interne, supprimant en particulier la clause générale de compétence pour les régions et les départements, renforce l'organisation intercommunale et précise les compétences des métropoles.

Depuis la loi Thiollière de 2007, l'AECT n'est plus conditionnée par l'existence de compétences d'attribution dont la coopération décentralisée serait le prolongement à l'international. Elles peuvent donc poursuivre et même entreprendre des actions extérieures dans des domaines d'activité qui ne sont pas ou plus les siens. Ainsi les départements qui avaient la compétence des collèges et la perdent par l'effet de la nouvelle loi peuvent continuer leurs coopérations dans ce domaine, et dans un autre sens, les régions peuvent parfaitement poursuivre des actions extérieures dans le domaine social.

Cette interprétation a été confirmée lors de la séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du 29 juin 2015 par Mme Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. Après avoir dit son attachement à l'AECT, la Ministre a précisé la question : « *Avec la suppression par le projet de loi NOTRe de la clause générale de compétence pour les régions et les départements, ceux-ci ne pourront plus agir sur leurs territoires que dans les domaines de compétences que la loi leur attribue. Cependant cette suppression ne devrait pas avoir de conséquences sur la capacité de ces deux types de collectivités à mener des actions de coopération décentralisée.* »

La Ministre souligne à la même occasion que la loi du 7 juillet 2014 permet aux régions et aux départements « d'intervenir largement en matière d'action extérieure » et que « la réforme territoriale ne viendra donc pas limiter la capacité de coopération des collectivités ». Elle se borne à noter que la **clarification des compétences** voulue par la loi pourra avoir à terme des effets bénéfiques sur l'efficacité des actions extérieures. Mais ce ne sera pas par un effet automatique, mais par une démarche volontaire des collectivités faisant porter leurs efforts sur les domaines où elles sont les plus expertes : développement économique et aménagement durable pour les régions, solidarité humaine et territoriale pour les départements, services publics de proximité pour le bloc communal.

La loi contribuera bien sûr à la montée en puissance de l'action des **métropoles**, déjà largement engagées dans la coopération extérieure sous la forme des groupements actuels qui les préfigurent ou les composent, et à celle des **intercommunalités**, les principes de **spécialité et d'exclusivité** qui les régissent restant en vigueur, mais leur contenu étant susceptible de s'enrichir, par des transferts volontaires ou des modalités améliorées de coopération entre intercommunalités et communes membres. De même, les **schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** institués par l'article 2 de la loi (codifié aux articles L. 4251-12 et suivants du CGCT) ne manqueront pas de conférer plus de cohérence aux stratégies régionales d'attractivité

et de rayonnement extérieur, dans un esprit de mutualisation avec les métropoles et les autres niveaux de collectivités, et en s'appuyant sur un processus souhaité de généralisation des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA.).

2/ La nouvelle carte des régions remet-elle en cause les conventions conclues avec des autorités locales étrangères et les actions menées par les régions faisant l'objet d'une fusion ?

En principe, **non**. Les nouvelles régions succèdent aux anciennes régions qui les composent actuellement dans leurs droits et obligations. Les conventions en cours poursuivent leur effet jusqu'à expiration, dans le cas de conventions à durée déterminée, ou indéfiniment, pour ce qui est des conventions à durée indéterminée, sauf dénonciation dans les conditions prévues aux conventions elles-mêmes.

Cette interprétation a fait l'objet d'une déclaration formelle de Mme Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, lors de la séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (C.N.C.D.) le 29 juin 2015, s'appuyant sur le principe de la « *continuité des accords internationaux* » et prenant soin de préciser que cela s'applique aussi aux groupements de coopération transfrontalière. La Ministre conclut que « *dès lors, la création de chaque nouvelle région n'aura pas d'incidence particulière sur les conventions existantes. Ces dernières pourront, sans difficultés, être exécutées dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf si un accord contraire des parties s'y oppose.* »

3/ Suite à la fusion des régions est-il nécessaire de signer un avenant ou un nouvel accord de coopération décentralisée avec les collectivités internationales partenaires ?

En ce qui concerne les conventions en cours, il n'est pas nécessaire de signer un avenant ou un nouvel accord, les effets de la convention se transférant de plein droit aux nouvelles régions. Il peut être conseillé aux nouveaux exécutifs d'écrire le moment venu à leurs partenaires, dans le cadre des pratiques de la courtoisie internationale et dans un souci d'efficacité, pour indiquer la volonté de poursuivre, et le cas échéant, d'infléchir d'un commun accord, les coopérations en cours, de mentionner qui seront les élus et services responsables, et, s'il y a lieu, de proposer une rencontre.

Bien que les possibilités conventionnelles de dénonciation et de résiliation existent, dans des termes variant selon les conventions, et relèvent de la seule appréciation des collectivités territoriales, on ne saurait que mettre en garde contre des retraits brusques, susceptibles de nuire non seulement à la crédibilité des signataires français, mais aussi aux positions diplomatiques de la France.

Cette préoccupation se retrouve dans les propos de Mme Lebranchu qui a déclaré devant la CNCD : « *Il serait regrettable que s'opère (à cette occasion) une réduction de l'action extérieure des collectivités territoriales* », en remarquant toutefois que « *cette restructuration constitue l'occasion de repenser les partenariats en cours, d'interroger leur pertinence, leur efficacité et éventuellement de les rendre plus performants* ». En tout état de cause, il y a tout intérêt à informer de ces évolutions envisagées la DAECT et les postes diplomatiques français concernés, dans l'esprit de **diplomatie démultipliée** préconisé par le rapport Laignel et le Plan d'action ministériel qui en a résulté.

Réforme territoriale : les réponses aux questions pour l'avenir de l'AECT

4/ Qu'en est-il pour les actions ne relevant pas d'une convention ? Est-il possible de les poursuivre après la fusion ?

La réponse est en principe **oui**, pour les mêmes raisons. Toutefois, les modalités sont moins automatiques que pour les actions conventionnelles, en raison notamment du principe d'annualité budgétaire.

Pas de difficulté pour les dépenses engagées et les opérations programmées avec dates et contenus certains, puisqu'elles ont aussi le caractère d'une obligation, unilatérale cette fois, qui se transfère à la collectivité fusionnée.

En ce qui concerne les projets nouveaux, il y a intérêt à ne pas laisser trop longtemps les partenaires dans l'attente, tout en comprenant par ailleurs le légitime souci des nouveaux exécutifs de préserver leur liberté de manœuvre, et par exemple de nouer de nouveaux partenariats, ailleurs, ou de donner de nouveaux contenus aux partenariats existants.

C'est donc une question d'**appréciation politique et stratégique**, mais qui ne doit pas reposer sur des malentendus ou des déceptions. Certaines actions résultaient d'engagements sur le long terme, d'autres venaient d'être conclus. Dans les deux cas, des revirements non expliqués peuvent avoir des effets durables, voire définitifs, de démobilisation.

5/ Si les accords de coopération décentralisée expirent avant la fusion, la collectivité a-t-elle la possibilité d'engager des dépenses/voter des subventions en rapport avec ces coopérations ? L'expiration des accords vaut-elle dénoncation ou garde-t-on la possibilité de mener des projets comme si l'accord perdurait ?

Si l'accord de coopération à durée déterminée arrivait à expiration avant la fusion, il est caduc de plein droit, sauf s'il y avait une clause de tacite reconduction et que son application n'en a pas été expressément écartée, et cela dans les délais. Seules les « queues d'opération » rattachées à l'application de l'accord qui n'ont pas donné lieu à paiement ou à réalisation sur le terrain pour des raisons de fait – techniques ou financières – peuvent se poursuivre, au titre de la pure exécution des dépenses engagées, obligation qui se transmet à la collectivité nouvelle, si elle n'a pas pu être entièrement accomplie par la collectivité ancienne dans la période de temps comprise entre l'expiration de la convention et la date d'effet juridique de la fusion des régions. La plus grande prudence doit être observée vis-à-vis de subventions *in extremis* qui n'auraient plus de base conventionnelle et pourraient même apparaître, par leur caractère précipité, comme entachées de détournement de pouvoir.

6/ Si les accords de coopération décentralisée n'expirent pas après la fusion, la collectivité peut-elle engager des dépenses / voter des subventions en rapport avec ces coopérations ?

En principe, **oui**. Mais on aura bien soin de ne pas dépasser l'horizon budgétaire jusqu'auquel les anciennes régions ont le pouvoir d'engager des fonds. Il peut être de prudence politique de laisser ces décisions aux nouveaux exécutifs et aux nouvelles assemblées délibérantes, dans le cadre d'une continuité assurée et non contrainte.

7/ Suite à la fusion des régions, doit-on signer de nouveaux accords avec nos autres partenaires (associations, autres ministères, etc.) ?

Bien que les accords poursuivent de plein droit leurs effets, aussi bien avec les associations qu'avec les administrations publiques ou leurs opérateurs, on voit bien l'intérêt qu'il y a à y substituer assez rapidement de nouveaux instruments de partenariat, tenant compte des priorités démocratiquement débattues et établies des régions fusionnées, faute de quoi les accords deviendraient vite lettre morte.

En ce qui concerne les associations et réseaux internationaux dont les anciennes régions sont membres, les nouvelles régions devront en tenir compte dans leurs engagements (cotisations, participations aux instances), mais il est presque évident qu'elles devront se rapprocher des instances dirigeantes de ces organismes pour voir avec elles sous quelles formes et conditions se poursuivra leur participation.

8/ Concernant la déclaration de l'Aide publique au développement (A.P.D.) au titre de l'année 2015, ce sont bien les anciennes régions et collectivités territoriales qui devront déclarer ? Et en 2016, les nouvelles régions ?

Oui. Les dépenses constatées en 2015 seront recensées et ventilées suivant l'ancienne carte des régions, même s'il se peut que ce soient les services des nouvelles régions qui matériellement opèrent la déclaration. Les dépenses 2016 seront recensées et déclarées par les nouvelles régions, même si une bonne partie des dépenses résulteront de fait d'engagements antérieurs, qu'elles n'ont pas pris par elles-mêmes.

9/ Est-ce que la réforme territoriale va changer la liberté d'action extérieure des collectivités territoriales (pays de coopération, thématiques, etc.) ?

En ce qui concerne la liberté de s'engager à l'international, par conventions ou sous d'autres formes, **certainement non**. La nouvelle carte, combinée à la loi NOTRe sur les compétences, ne touche en rien aux principes fixés dans notre législation depuis 1992 et codifiés dans les articles L. 1115-1 à 7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

En ce qui concerne les contenus, **certainement oui**, même s'il est normal qu'il y ait une période d'ajustements et de réorientation, de réflexion avant de s'engager sur de nouvelles géographies ou sur de nouvelles thématiques. On peut espérer que des régions pour nombre d'entre-elles plus grandes auront des capacités d'intervention accrues et qu'elles sauront s'approprier les acquis historiques de la coopération décentralisée pour les intégrer dans des stratégies plus actuelles et plus inclusives, tenant compte en particulier de la dimension territoriale des enjeux globaux.

Tendances Opportunités de développement de projets territoriaux

Algérie

La coopération décentralisée entre la France et l'Algérie est actuellement en phase de relance active avec, en ligne de mire, les 3èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-algériennes prévues fin avril 2016.

Si les échanges bilatéraux concernant la formation de cadres territoriaux se sont renforcés, les collectivités locales algériennes sont demandeuses de coopérations, particulièrement dans les secteurs de la jeunesse, du développement durable, de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

L'organisation de plusieurs événements et visites officielles souligne cette volonté commune de renforcer la coopération et l'action extérieure des collectivités territoriales entre la France et l'Algérie.



- A Béjaïa, s'est tenue la [Rencontre algéro-française sur l'action locale pour et avec les jeunes](#) du 10 au 13 septembre, organisée par l'Association Etoile Culturelle d'Akbou et CUF. Cette rencontre a rassemblé plus de 200 participants : quel partenariat, quelle planification et quels outils pour construire et mettre en œuvre une politique publique locale en direction des jeunes ? ;

- **Ne manquez pas**, les 27 et 28 octobre au Sénat, à Paris, le Séminaire franco-algérien sur le thème de la « Coopération décentralisée et Développement industriel » et de la « Coopération décentralisée et Villes durables ».

Numérique

Avec une centaine de projets de coopération décentralisée dans le domaine du numérique, les collectivités territoriales françaises, leurs associations et leurs réseaux sont reconnus comme des acteurs à part entière de la coopération internationale dans ce secteur.

De nombreuses collectivités étrangères sont demandeuses de cette expertise française, notamment sur le thème de la citoyenneté, de la connaissance et de la gestion des territoires et d'une application intelligente du numérique au service des usagers.

De nombreux événements jalonnent l'année 2015 :

- les [premières assises du numérique citoyen en Méditerranée](#) se sont tenues le 11 juin à Marseille avec pour thème « Société civique et numérique en Méditerranée » ;
- Villes Internet a lancé l'[ATLAAS](#) (l'Annuaire territorial de liaison des acteurs, actions et services numériques) le 31 octobre ;
- le [Smart Countries & Cities Congress](#) s'est déroulé du 1er au 3 septembre à Paris ;
- l'[Innovation Week](#) s'est tenue du 1er au 10 octobre dans plus de 40 villes françaises, avec une conférence, le 8 octobre à Ajaccio, sur « le développement des services numériques pour les citoyens ».



« Bourse aux partenariats » (Contacter la DAECT)

Ville d'El Paso et de San Antonio (Texas, Etats-Unis)

La Ville d'El Paso, 19e plus grande ville des Etats-Unis, à l'Ouest du Texas et proche de la frontière mexicaine recherche une ville française pour un jumelage. Grand centre industriel, la ville est intéressée par des partenariats s'établissant autour de la Culture, de l'Education et du développement économique durable.

La Ville de San Antonio est la 7e plus grande ville des Etats-Unis et recherche une ville française pour un jumelage. Elle dispose d'une économie forte et diversifiée tant dans l'industrie (énergie, automobile, aéronautique, alimentation) que dans les services (logistique, distribution, cybersécurité). Des entreprises françaises y sont implantées (Schlumberger, Schneider Electric, Publicis, Rexel) et un consul honoraire de France est en cours d'accréditation.

Huit autorités locales vietnamiennes sont en recherche de partenariats avec des collectivités françaises : Lam Dong, Phu Tho, Dien Bien, Bac Ninh, Ba Ria, Vung Tau, Kon Tum, et Ninh Thuan.

Ville de Montevideo (Uruguay)

Montevideo, capitale de l'Uruguay, recherche des partenariats de coopération décentralisée qui correspondent à des problématiques actuelles de développement pour l'agglomération : villes intelligentes, déplacements centre/périmètre, valorisation des résidus urbains, et interactions ville/port.

Villes de Pasto et de Pereira (Colombie)

Pereira est une ville située dans la zone cafetière colombienne près de nombreux parcs naturels, dont le *Parque de los Nevados*, et de Santa Rosa de Cabal, une ville connue pour ses eaux thermales. Pereira recherche une coopération dans le domaine de l'écotourisme ou de l'agrotourisme.

Pasto est située dans un département frontalier avec l'Equateur et dispose d'un patrimoine culturel important qu'elle souhaite valoriser. Une coopération pourrait donc se nouer sur les questions de culture et de patrimoine.

Ville de Busan (Corée du Sud)

2ème ville de Corée, Busan est aussi un grand port Coréen. Elle cherche à renforcer ses coopérations avec les collectivités françaises, notamment dans les secteurs économique, culturel et maritime.

Réseaux : actualités, réunions, conférences, publications...

Transfrontalier

Conférence finale du projet de la MOT, « Le développement économique intégré des territoires transfrontaliers » (30 septembre) La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) a présenté les conclusions d'une enquête conduite depuis janvier 2014 sur le développement économique des territoires transfrontaliers. Soutenue par le programme national d'assistance technique Euprop'Act, cette enquête montre que l'action transfrontalière est un laboratoire en matière de développement économique territorial.



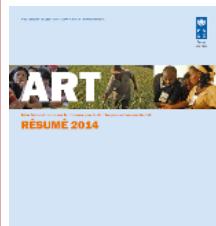
Ce projet a conduit à l'édition de deux brochures destinées aux porteurs de projets et aux acteurs du développement économique transfrontalier. D'une part, une « *Introduction à la thématique* » présente les enjeux transversaux et analyse neuf frontières européennes. D'autre part, un guide pratique propose aux acteurs les outils méthodologiques et les conseils pratiques. [Lire les brochures](#)

La MOT met en place son portail documentaire en ligne La MOT a mis en ligne son portail documentaire et ouvre son centre de documentation physique. Tous deux recensent plus de 3 600 documents sur la coopération transfrontalière. [Accéder au portail en ligne](#)

Le programme TV « Le Dessous des Cartes » a consacré une émission au programme Interreg A l'occasion des 25 ans d'Interreg, programme européen de coopération transfrontalières entre régions, le programme TV « Le Dessous des cartes » a consacré une émission à l'analyse du programme Interreg et présente les projets qui ont réussi. [Voir le documentaire](#)

Publications

Pour tout comprendre sur les enjeux de l'eau au sein des Objectifs de Développement Durable, le Partenariat français pour l'Eau (Pfe) publie en ligne un kit pédagogique [Découvrez-le](#)



Programme ART du PNUD—Résumé 2014 : Ce résumé présente la contribution de l'initiative ART du PNUD aux processus internationaux de développement et décrit les activités mises en œuvre en ce qui concerne les partenariats innovants, la gouvernance et le développement économique local. [Pour lire le résumé 2014](#)

Numéro spécial des Cahiers de la coopération décentralisée (CUF) : « Projet européen AL-LAS » Ce numéro spécial portera sur les relations entre gouvernements locaux d'Amérique latine et sur ce que le projet AL-LAS (Alliance euro-latino-américaine de coopération entre villes) leur a apporté. [Pour le lire](#)

A paraître : Une étude de l'UICN sur « Coopération décentralisée et Biodiversité » A l'occasion de la COP 21, l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature, publie, en partenariat avec le MAEDI, une étude visant à renforcer l'action extérieure des collectivités françaises en faveur de la préservation de la biodiversité. [Prochainement disponible ici](#)

A ne pas manquer : 98e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France (17-19 novembre, Paris)



Le 98ème Congrès des maires et des Présidents d'intercommunalité de France , organisé par l'AMF, se tiendra les 17, 18 et 19 novembre 2015 aux Parcs des expositions. [En savoir plus](#)

Le 16 novembre de 15h à 16h, la DAECT et l'AMF organisent, en coopération avec la direction générale des Outre-mer et la mairie de Paris, un atelier thématique consacré aux partenariats de coopération internationale des collectivités d'Outre-mer.

A ne pas manquer

Cités Unies France propose de nombreuses formations sur la coopération décentralisée [Pour s'inscrire](#)

Le Réseau régional multi-acteurs Territoires solidaires organise une rencontre autour du thème : « Santé, environnement, coopération internationale : Favoriser une approche cohérente pour plus d'efficacité! », le 29 octobre à Sistéron [En savoir plus](#)

Rencontres de Blois « Coopération internationale et changement climatique » (31 octobre)

A l'occasion de leur 15e édition, les rencontres régionales de la coopération internationale de la région Centre-Val de Loire aborderont une problématique d'intérêt commun : quelle coopération pour répondre au défi climatique ? [En savoir plus](#)



Semaine économique de la Méditerranée (SEM), « Villes & Territoires, leviers de développement économique en Méditerranée » (Marseille, 4-7 novembre)

L'évènement permet de rassembler les entreprises, les institutions et représentants de la société civile méditerranéens pour débattre autour des grands enjeux économiques de la Méditerranée. Cette année, la SEM mettra les territoires à l'honneur puisqu'elle s'organisera autour du thème suivant : « Villes & Territoires, leviers de développement économique en Méditerranée ». La DAECT animera un atelier autour de la Francophonie économique le 4 novembre. La SEM est organisée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, la CCI Marseille Provence et la DAECT et est coordonnée par l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient . [En savoir plus](#)

Actualités du MAEDI Tourisme, Appel à la solidarité...

Signature de neuf nouveaux contrats de destination par M. Laurent Fabius (25 juin 2015)

Suite à la stratégie « Destination France 2010-2020 » et aux Assises du Tourisme, les Contrats de destination ont été mis en place – avec l'appui technique et financier de l'Etat et d'Atout France – dans le but d'accélérer le développement international des destinations touristiques anciennes ou nouvelles, tout en fédérant les acteurs publics et les acteurs privés autour d'objectifs communs et d'une même « marque territoire » plus porteuse à l'international.



Aux 11 contrats de destination signés en décembre 2014 viennent s'ajouter 9 autres contrats signés par M. Laurent Fabius le 25 juin 2015, en compagnie de Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire. Les 9 territoires lauréats sont les suivants : Champagne, Provence, « Autour du Louvre-Lens », Paris la ville augmentée, Bretagne, Vallée de la Dordogne, Pyrénées, Corse et Guyane.

[En savoir plus](#)

L'Agenda d'octobre à décembre 2015

- 15 octobre : ouverture de la procédure de dépôt des dossiers des appels à projets Triennal 2016-2018, Jeunesse et Mobilité internationale, et franco-argentin, sur le site www.cncd.fr.
- 27 octobre : 2e Forum économique de la Francophonie (Paris, centre de conférence ministériel, MAEDI/OIF)
- 27 octobre : Journée de formation à la coopération décentralisée pour les nouveaux élus (Paris, CUF)
- 27-28 octobre : Séminaire franco-algérien sur la coopération décentralisée, le développement industriel et les villes durables (Paris, Sénat)
- 28-29 octobre : 2e université européenne de l'AFCCRE (Marseille, Hôtel de Ville)
- 29 octobre : Rencontre « Santé, environnement, coopération internationale : favoriser une approche cohérente pour plus d'efficacité » (Sisteron, RRMA Territoires solidaires)
- 29-30 octobre : Forum international de promotion des PPP pour le développement durable (Annemasse, UNITAR/Annemasse agglo)
- 31 octobre : Rencontres de la coopération internationale sur la thématique du Climat (Blois, CR Val de Loire)
- 2-4 novembre : 3e Forum franco-qubécois Bois et Forêt (Paris, COFOR)
- 4-5 novembre : 14e universités de l'ARRICOD (Strasbourg)
- 4-7 novembre : Semaine économique de la Méditerranée (Marseille, Ville/Métropole/CCI de Marseille/MAEDI)
- 14-22 novembre : Semaine de la solidarité internationale (France, SSI)
- 17-19 novembre : 98e Congrès des maires et des présidents de communautés de France (Paris, AMF)
- 20-21 novembre : Séminaire « nouvelles régionalisations en France et au Maroc » (Rabat)
- 29 novembre-2 décembre : 7e Sommet Africités « Construire le futur de l'Afrique avec ses populations : la contribution des autorités territoriales d'Afrique à la prospective 2063 de l'Union européenne » (Johannesburg, CGLU Afrique)
- 30 novembre-11 décembre : Conférence Paris Climat 2015 (COP 21)
- 9-10 décembre : Séminaire « Patrimoine et Urbanisme » (Elbasan, Albanie, ANVPAH)

FACECO : Appel à solidarité pour les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient

Lors de la Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient du 8 septembre 2015, la France a créé un fonds pour améliorer les conditions de vie des populations déplacées et de renforcer leurs capacités de résilience au sein des communautés d'accueil. Les collectivités territoriales sont invitées à y contribuer.

[Lire l'appel du MAEDI aux collectivités territoriales](#)

Journées du réseau 2015 (16 et 17 juillet)

A l'occasion des « Journées du réseau 2015 » du MAEDI réunissant les Conseillers de coopération et d'action culturelle, s'est tenue une table-ronde sur l'action extérieure des collectivités territoriales intitulée "La place des collectivités territoriales dans la diplomatie globale", et modérée par Bertrand Fort, délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales. M. Aurélien Lechevallier, délégué général aux relations internationales de la ville de Paris, et M. Jean-François Benon, directeur général du Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO, sont intervenus pour présenter l'action leurs actions à l'international.



[Lire la synthèse de la table-ronde](#)

L'équipe de la DAECT

► Bertrand Fort

Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Secrétaire général de la Commission nationale de la coopération décentralisée

► Anne-Marie Mevel Reingold

CNCD
Balkans - Proche-Orient - Méditerranée
anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

► Joël Lebret

Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Transfrontalier, Tourisme, RRMA
joel.lebret@diplomatie.gouv.fr

► Grégoire Joyeux

Partenariat PNUD - DAECT
Développement économique
Europe continentale
gregoire.joyeux@diplomatie.gouv.fr

► Pierre Roy-Lamoureux

Secrétariat financier
pierre.roy-lamoureux@diplomatie.gouv.fr

► Elsa Stigliani

Secrétariat
elsa.stigliani@diplomatie.gouv.fr
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

► Christophe Katsahian

Délégué adjoint
Amériques- Caraïbes, Évaluation
christophe.katsahian@diplomatie.gouv.fr

► Maurille Berou

Communication
Asie & Océanie, Jeunesse et Mobilité
maurille.berou@diplomatie.gouv.fr

► Marie-Laure Martial

Agriculture-Environnement-Climat-Eau
Afrique australe, Océan Indien et Union Européenne

► Florian Ravail

Partenariat AIRF-DAECT
Développement économique, francophonie économique, Asie centrale
florian.ravail@diplomatie.gouv.fr

► Jean-Claude Levy

Économie circulaire, Chine
jean-claude.levy@diplomatie.gouv.fr

► Pierre Pougnaud

Conseil juridique
Rapporteur de la CNCD
pierre.pougnaud@diplomatie.gouv.fr



Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)
Secrétariat Général assuré par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
57, boulevard des Invalides 75 007 PARIS
Téléphone : 01 43 17 62 70 / 01 43 17 62 64
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Autres rendez-vous / événements

[Consulter l'agenda](#)

Retrouvez la Lettre d'info de la DAECT sur notre site internet

[Lettre d'info DAECT](#)